

L'ÉCHO DU CONSEIL MUNICIPAL

12 Juin 2023 à 20h



Nombre de membres en exercice : 14 / Présents : 12 / Représenté : 1 / Votants : 13 / Absents : 2

❖ Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation de la maison « Verneau » (2-4 rue du Général Verneau) et suggère :

- L'implantation d'un commerce au rez-de-chaussée (1^{er} espace)
- L'implantation d'une Maison d'Assistants Maternelles au rez-de-chaussée (2^{ème} espace)
- L'éventuelle création de plusieurs logements dans les étages (point à approfondir)

Monsieur le Maire propose également de confier l'étude du projet à Archilor pour 6 970.00€ HT. Le Conseil Municipal accepte à 13 voix Pour les points cités ci-dessus.

❖ Monsieur le Maire rappelle la loi sur la nouvelle organisation territoriale et du transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement aux Intercommunalités, à compter du 1^{er} janvier 2026 et expose que le « Collectif Eau du Département de la Meuse » a adopté une motion demandant au Gouvernement de réviser ou compléter la loi pour rendre ce transfert de compétence facultatif. Le Conseil Municipal adopte à 13 voix Pour la motion du « Collectif Eau du Département de la Meuse »

❖ Monsieur le Maire expose que pour des raisons d'hygiène, de santé et d'environnement, il est nécessaire d'interdire de fumer aux abords de l'école, il suggère cette interdiction dans un périmètre de 20m autour de l'école, 30min précédent et succédant les horaires d'entrée et de sortie des classes. Le Conseil Municipal décide à 13 voix Pour l'interdiction aux conditions citées ci-dessus.

❖ Monsieur le Maire rappelle les délibérations relatives à l'occupation du domaine public et suggère de procéder à une révision des prix. Le Conseil Municipal approuve à 13 voix Pour, les redevances suivantes :

- Fête patronale : 0.70€/m² (activité inférieure à 300m²) / 0.60€/m² (activité supérieure à 300m²).
- Cirques : 0.30€/m²
- Le P'tit marché Vignotin : 1.00€/an
- Box, distributeur de pizzas : 700.00€/an
- Artistes itinérants : 0.70€/m²
- Commerçants ambulants : 1.00€/an
- Concessions de taxis : 130.00€/an

❖ Monsieur le Maire rappelle le projet « d'aménagement du quartier d'habitations » au lieu-dit Bulvinoche et précise que les parcelles AM 98 – 133- 306 (d'une superficie totale de 60a 62ca) sont en location. Pour mener à bien le projet, il a été convenu entre les deux parties, le transfert des locations sur d'autres parcelles. Le Conseil Municipal accepte à 13 voix Pour les modifications.

❖ Monsieur le Maire rappelle la délibération relative à la réservation de parcelles du « Quartier de Commerces et de Loisirs » et présente la demande de modification de nom de réservation « LES BERGES DE MEUSE ». Le Conseil Municipal accepte à 13 voix Pour, de modifier le nom de l'acquéreur.

❖ Dans le cadre de l'aménagement du « Quartier de Commerces et de Loisirs », monsieur le Maire rappelle que ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur la parcelle AL 147 (Paquis des Oies) et informe qu'une convention de constitution de servitude a été signée sous seing privé. Il demande de procéder à la régularisation du dossier par acte notarié. Le Conseil Municipal autorise à 13 voix Pour, le Maire à signer l'acte notarié.

- ❖ Monsieur le Maire présente la requête d'un administré souhaitant obtenir une aide financière relative aux frais de déplacements sur Paris pour concevoir un ouvrage scientifique. Le Conseil Municipal décide à 13 voix Pour de verser une participation financière de 200.00€ pour soutenir son projet d'édition.
- ❖ Monsieur le Maire expose les éléments suivants que le Conseil Municipal approuve à 13 voix Pour :
 - L'entrée en capital de la société PE DE FORBEAUVOISIN à hauteur de 5% du capital soit 25.00€.
 - Les statuts et le pacte d'actionnaires rédigés sur la base des principes mentionnés dans la note explicative de synthèse.
 - L'acte de cession de titres.
- ❖ Monsieur le Maire expose que la Commune dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF, il informe que le traité de concession arrive à échéance et présente le nouveau traité. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le renouvellement du traité à 13 voix Pour.
- ❖ Monsieur le Maire propose de modifier les modalités d'attribution des subventions aux Associations Communales, compte tenu de leur implication dans les manifestations organisées par la Commune. Il suggère d'augmenter le plafond de 1700.00€ à 1900.00€. Le Conseil Municipal accepte à 13 voix Pour, de modifier par « avenant n°2 » le règlement d'attribution des subventions.
- ❖ Monsieur le Maire propose de reconduire l'apport d'une aide financière aux jeunes Vignotins âgés de 6 à 18 ans ainsi qu'aux étudiants de la Commune souhaitant adhérer à une association sportive ou à un club sportif de Vignot. Il suggère de déterminer le montant de la participation à 10.00€ par jeune Vignotin et rappelle les conditions d'attribution. Le Conseil Municipal accepte à 13 voix Pour, de reconduire l'aide financière.



Écho du Conseil disponible sur « www.vignot.org » Rubrique « Conseils Municipaux ».

Délibérations consultables en Mairie.